

FICHE TECHNIQUE : GUICHET

Selon le CoDT :

Les locaux à **guichets** disposent au moins d'un guichet équipé d'une tablette dont la face inférieure est au moins à 75cm du sol et la face supérieure au plus à 80cm du sol ; la profondeur libre sous la tablette est d'au moins 60cm.

Recommandations :

- Le guichet devra se trouver à proximité de l'entrée
- Une **aire de rotation** de 150 cm de diamètre, libre de tout obstacle, doit être présente devant le guichet afin que la personne en fauteuil roulant puisse se placer devant son interlocuteur et repartir sur ses pas aisément
- Le **dégagement** sous la tablette doit avoir une largeur de 85 cm
- Le guichet ne doit **pas comporter de vitre**
- S'il est équipé d'une vitre il faudra prévoir soit une Boucle à Induction Magnétique (BIM), soit une amplification sonore avec réglage du volume du côté client
- Il faut également veillez à ce qu'il n'y ait **pas de reflet** dans la vitre ou de **contre-jour**
- Si des **équipements** doivent être utilisés par les clients (bancontact, téléphone...) il est intéressant que ces équipements soient **mobiles** afin que les PMR puissent les disposer de la manière la plus adéquate possible

